

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission des comptes 2007</b> <b>Dicastère de la sécurité – Mme Josette Frésard</b></p>
--

**La sous-commission est composée de :**

Fabienne Girardin (POP)  
Alain Parel (UDC)  
Daniel Musy (PS, rapporteur)

La séance a lieu **vendredi 7 mars 2008, de 8h00 à 11h00** en présence de :

Mme Josette Frésard, conseillère communale  
M. Yves-Alain Maurer, chef de la sécurité publique  
M. Blaise Fivaz, chef du Service du domaine public  
M. Jean-Michel Mollier, commandant du Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises

**Introduction : le fonctionnement du dicastère depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2007**

Mme Josette Frésard est depuis cette date directrice de Viteos mais consacre encore une journée par semaine à son activité de conseillère communale : réunion hebdomadaire avec le Conseil (où elle ne reste que pendant la première partie), liens politiques avec les élus et son parti, séances du Conseil général et des commissions. Didier Berberat s'occupe de la partie opérationnelle du SDP et Pierre Hainard de celle du SIS. Les comptes ont été supervisés par Mme Frésard. M. Maurer se sent travailler dans la continuité et ne rencontre pas de problèmes avec les deux suppléants.

**Service du domaine public**

**a) Fonctionnement du service**

En 2007 on a démarré avec un déséquilibre entre l'administratif et le travail sur le terrain, ce qui a amené à l'engagement de trois collaborateurs de terrain dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ainsi, les amendes d'ordre en 2007 sont en baisse mais la situation va changer en 2008 et un retour à la rigueur est à atteindre, notamment pour les automobilistes en infraction de parking.

**b) Contrat de prestations avec la police cantonale**

Les trois commissaires pensent qu'il faut améliorer la proximité avec la population qui doit pouvoir savoir qui est responsable de son quartier ; il n'est pas normal que des gendarmes ne verbalisent pas des automobilistes parqués sur les trottoirs et il faut faire attention à la

prédominance de l'administratif sur le travail de terrain. Un commissaire se demande même si l'argent investi dans le contrat de prestations est suffisant.

Mme Frésard explique que vu l'ampleur de la modification organisationnelle, on peut être satisfait de l'évolution mais tout n'est pas encore en place, il reste beaucoup de choses à faire. Les gendarmes de proximité sont novices dans ce travail et il faudra encore deux ans selon elle pour tout finaliser ; en parallèle, la police cantonale vit aussi des réformes internes ; ainsi, 35 communes ont signé des contrats de prestations avec la police cantonale. Ce qui n'excuse pas certains couacs de la part du Canton ; par exemple, il voulait communiquer tout seul sur le bilan de l'expérience chaux-de-fonnière sans nous en avoir informés. M. Maurer se veut rassurant en expliquant qu'il y a des rencontres hebdomadaires entre lui et les responsables de l'unité cantonale dans le Haut. Notre influence est importante et la ville est écoutée quand elle fait des demandes.

Ainsi, les gendarmes de la police de proximité ne seront plus appelés à travailler aussi pour Police-secours. Notons aussi que dans le canton, il y a réduction du nombre de délits et augmentation du taux d'élucidation des délits. Mme Frésard nous remercie de rester vigilants et d'ainsi permettre au Conseil communal d'être exigeant à l'égard de l'Etat et du mandat qu'il accomplit pour notre ville.

**a) Fourrière**

Elle est opérationnelle dans l'enceinte du Parc des sports et ne nous coûte rien. Une soixantaine de véhicules s'y sont retrouvés cet hiver.

**b) Amortissements complémentaires**

La somme du poste 3321000 est une partie de la somme des 10,9 millions prélevés sur les 22 millions utilisés, avec l'autorisation de l'Etat, pour assainir le bilan en relation avec les réserves SIM. On reparlera de ce sujet en séance plénière de la commission.

**c) Affranchissements**

Les quelque 35'000 francs d'affranchissement d'amendes d'ordre sont entièrement pris en charge par la Ville de même que les frais administratifs y relatifs. Or, l'Etat prélève 50% des amendes, ce qui est inadmissible. Le problème sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance entre les Villes et le Canton, sur l'initiative de La Chaux-de-Fonds.

**d) Parcage sauvage sur la place de la Carmagnole le vendredi soir**

Un commissaire relève ce fait ; on lui répond que le problème sera pris en charge même si le SDP est fermé dès le vendredi soir. Il ne faut pas que de mauvaises habitudes se prennent.

## **Service d'Incendie et de Secours (SIS)**

Selon Mme Frésard et M. Maurer, l'avenir de ce service est d'être en meilleure synergie avec celui de Neuchâtel. Le conseiller d'Etat Studer a résolument cette volonté. Si on empoigne le problème avec une vue d'ensemble, on y parviendra car au niveau opérationnel des deux entités, il n'y pas d'esprit de clocher.

L'essentiel de la discussion s'est porté sur les ressources humaines de ce service. Les 3100 heures supplémentaires (équivalent à 1,5 poste) de l'année 2007 ne sont que la pointe d'un iceberg qui sera de plus en plus visible. La lampe rouge est allumée, nous indiquant qu'un gros effort prévisionnel d'effectif est à fournir dans les prochaines années pour gérer à satisfaction un service aussi essentiel. Les paramètres suivants doivent en effet être intégrés pour qu'on puisse avoir une vue d'ensemble de la problématique :

- la reconnaissance fédérale de la formation nécessite d'engager des hommes avec 18 mois d'apprentissage, ce qui fait d'autant moins d'hommes opérationnels ;
- de plus en plus d'hommes sont absents pour des raisons d'accidents professionnels (notamment à cause de maux de dos liés à des transports de blessés), sportifs, ou des burn-out tant le métier est astreignant psychologiquement, malgré le fait que les jours de piquet annuels ont passé de 104 à 66 ;
- ce service, encore jeune aujourd'hui, va vieillir, accentuant ainsi la pénibilité moyenne du travail ; la pyramide d'âges se décalera ;
- la tendance européenne est à une augmentation de l'âge de la retraite ; or, au SIS, la retraite à 60 ans est un minimum et on peut difficilement envisager une augmentation de ce seuil ;
- une tendance typiquement chaux-de-fonnière est de recourir à l'ambulance pour des broutilles, faute de renseignements clairs donnés par le 144, service dont il faut aussi mieux définir les missions ;
- les transports d'enfants en urgence à Neuchâtel prennent beaucoup plus de temps depuis la nouvelle localisation de la pédiatrie hospitalière dans le Bas.

Cette riche discussion nous a permis de voir comment on peut anticiper tant pour les coûts futurs que pour le meilleur fonctionnement du service par rapport aux attentes de la population.

## **Conclusion**

Les commissaires remercient l'ensemble du personnel et des cadres pour la bonne maîtrise des coûts et la volonté d'améliorer les conditions de travail.

Daniel Musy